

**Réunion du groupe pays Arménie**

Lundi 4 juin 2018, de 14h à 16h30

Cités Unies France

9, rue Christiani

75018 PARIS

|  |
| --- |
| **RELEVE DE DECISIONS** |

**Presentation de la nouvelle stratégie de cites-unies France**

- Présentation de Geneviève Sevrin, nouvelle Directrice Générale de Cités-Unies France.

- Présentation de la Nouvelle Stratégie de Cités-Unies France (plus d’informations sur le site internet).

- Un chantier est en cours au sujet des groupes pays : réflexion relative à ce qui fait un groupe pays, au-delà de la somme des intérêts individuels, sur la nécessité de définir un objectif commun et de construire un projet collectif.

- 2 rendez-vous en juillet : 4 et 5 juillet 2018.

\* 4 juillet : Rencontres sur l’internationalisation des Collectivités Territoriales.

A cette occasion, une conférence des Présidents de tous les groupes pays sera organisée. Des micros-ateliers permettront aux acteurs de présenter des projets ou des outils innovants.

\* 5 juillet : Séminaire Europe/Amérique latine.

**Participation des collectivités territoriales au village de la francophonie à erevan, en octobre 2018**

- L’Association des Villes d’Arménie a proposé d’organiser une Table Ronde réunissant les membres du groupe pays Arménie en marge de la Francophonie afin d’échanger sur des sujets tels que le lien entre la Francophonie et la coopération décentralisée.

- Des incertitudes liées aux capacités d’accueil hôtelier et d’hébergement d’Erevan engendrent des questionnements sur le lieu idéal pour organiser cette Table Ronde. Idée de l’organiser à Tsakhkadzor (où se tiendra le Forum économique), qui disposera de plus d’hébergements disponibles qu’Erevan.

- Christian Ter Stepanian, Ambassadeur, Représentant personnel du Président de la République d’Arménie à l’Organisation Internationale de la Francophonie a proposé d’organiser cette Table Ronde dans le cadre d’un stand commun au sein du Village de la Francophonie.

- Le Ministère des Affaires étrangères Arménien a envoyé des invitations directes pour le Village de la Francophonie à toutes les régions françaises, à certains Départements et à quelques villes.

A ce jour, ont confirmé leur présence le Département des Hauts-de-Seine. La Région Sud est en train de travailler à un déplacement de son exécutif qui aurait lieu durant le Sommet mais je ne peux à ce jour confirmer une quelconque participation au village.

La ville de Lyon a confirmé sa présence à Erevan

**Ainsi, l’organisation d’une Table Ronde au sein d’un Pavillon France est envisagée.**

Date : Le 9 octobre 2018 (le Village de la Francophonie sera ouvert du 8 au 12 octobre, le Forum économique se déroulera le 10 octobre).

Format : Aucun format n’est encore formellement acté par la partie arménienne. Pas de stand CUF envisagé.

Coordinateur : Il serait pertinent d’identifier un coordinateur pour la partie française (Cités-Unies France ? Le MEAE ?). La question également posée est de savoir si un Stand France accueillera tous les participants français.

Sujet : Mise en valeur des coopérations des Collectivités Territoriales françaises avec l’Arménie et avec d’autres pays.

Étant dans le cadre de la Francophonie, il ne semble pas pertinent d’axer l’échange sur la question des Assises. Ce sont deux évènements aux objectifs différents qu’il convient de découpler.

Besoin d’identifier un sujet fédérateur. Par exemple, celui de la valeur ajoutée de la coopération notamment dans le cadre de la francophonie et de l’action par les acteurs locaux.

Participants : Attente d’informations logistiques pour certaines collectivités.

La ville de Lyon a manifesté son intérêt de participer au Village de la Francophonie mais celui-ci est conditionné à l’obtention de plus de détails organisationnels. La Région PACA et le CD92 ont confirmé leur participation au Village. La ville de Lyon a également posé la question de la possibilité d’inviter des collectivités partenaires qui ne sont pas arméniennes mais africaines par exemple.

Informations logistiques et pratiques connues à ce jour : Prise en charge totale des espaces et de l’électricité. Possibilité de louer certains équipements tels que des télévisions et des frigos. Pour cela, et pour s’inscrire formellement au Village, il est nécessaire de remplir le formulaire d’inscription présent sur le site internet du Sommet de la Francophonie 2018 (<http://francophonieerevan2018.am/fr/>) avant le 30 juillet 2018.

L’Ambassade d’Arménie rappelle que deux options sont possibles pour les collectivités : soit une participation collective, soit individuelle.

Point de vigilance : Les dates du site internet dédié au Sommet de la Francophonie de 2018 ne semblent pas être à jour (notamment celles du Village de la Francophonie : du 7 au 12 octobre ?).

**Organisation des assises de la coopération décentralisée franco-arménienne**

- Appel à propositions pour l’organisation des Assises de la coopération franco-arménienne.

- Intérêt manifesté par la Ville et la Métropole de Lyon. Deux points sont à préciser avant de prendre une décision : le coût et la date.

- Le coût estimé de l’organisation de cet évènement est compris entre 100 000 et 150 000 €. Il dépend des arbitrages effectués par la Collectivité hôte. Les gros postes de dépense sont la traduction, la restauration et la location de salles. La collectivité qui accueille les Assises ne paie pas les déplacements.

- Possibilité de trouver des co-financements (MEAE, organismes privés), prenant en charge jusqu’à 50% du budget.

- Calendrier : 2019 ou 2020 ?

La Ville de Lyon préfère que cet évènement soit organisé en 2019 car l’année 2020 sera marquée par des élections municipales.

- Monsieur Audebert, Chargé de mission, Secrétaire général adjoint de la CNCD, DAECT, a transmis le calendrier prévisionnel des Assises en 2019 :

\* France-Roumanie (avril),

\* France-Sénégal (printemps),

\* France-Vietnam (1-2 avril à Toulouse),

\* France-Israël (2nd semestre),

\* France-Sahel (octobre 2019).

**La date de fin 2019 envisagée est donc libre pour le moment**

- En juillet 2019, le calendrier des assises sera discuté à la CNCD. Il serait idéal de connaitre la ville d’accueil ainsi que la date choisie pour l’organisation de ces Assises avant cette échéance, afin de pouvoir les présenter devant la CNCD.

**Circulaire du Meae sur le cadre juridique de l’action extérieur e des collectivités territoriales et de son controle**

- Monsieur Audebert a transmis aux participants au Groupe Pays une circulaire élaborée par le Ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères concernant le cadre juridique de l’action extérieure des collectivités territoriales et de leur contrôle.

- Les principaux éléments de ce texte sont :

> le rappel du caractère non obligatoire des conventions,

> le contrôle de légalité par le Préfet de l’action extérieure des collectivités territoriales, pour veiller au respect des engagements internationaux de la France,

> la question de la conclusion de partenariats avec des entités non reconnues par la France.

- Un guide juridique pour les collectivités territoriales sera publié d’ici peu.